

C'est quoi
l'intermittence ?

Note liminaire :

Ce guide a été réalisé par Antoine David, jeune diplômé de l'École des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA), lui-même intermittent, pour aider ses compatriotes dans la difficile entrée dans la vie professionnelle et pour mieux comprendre le régime de l'intermittence et son fonctionnement.

Les cases ont été publiées sur les réseaux sociaux au fil de l'eau. Cette compilation a reçu le soutien du Pôle Image Magelis pour sa réalisation et sa diffusion.

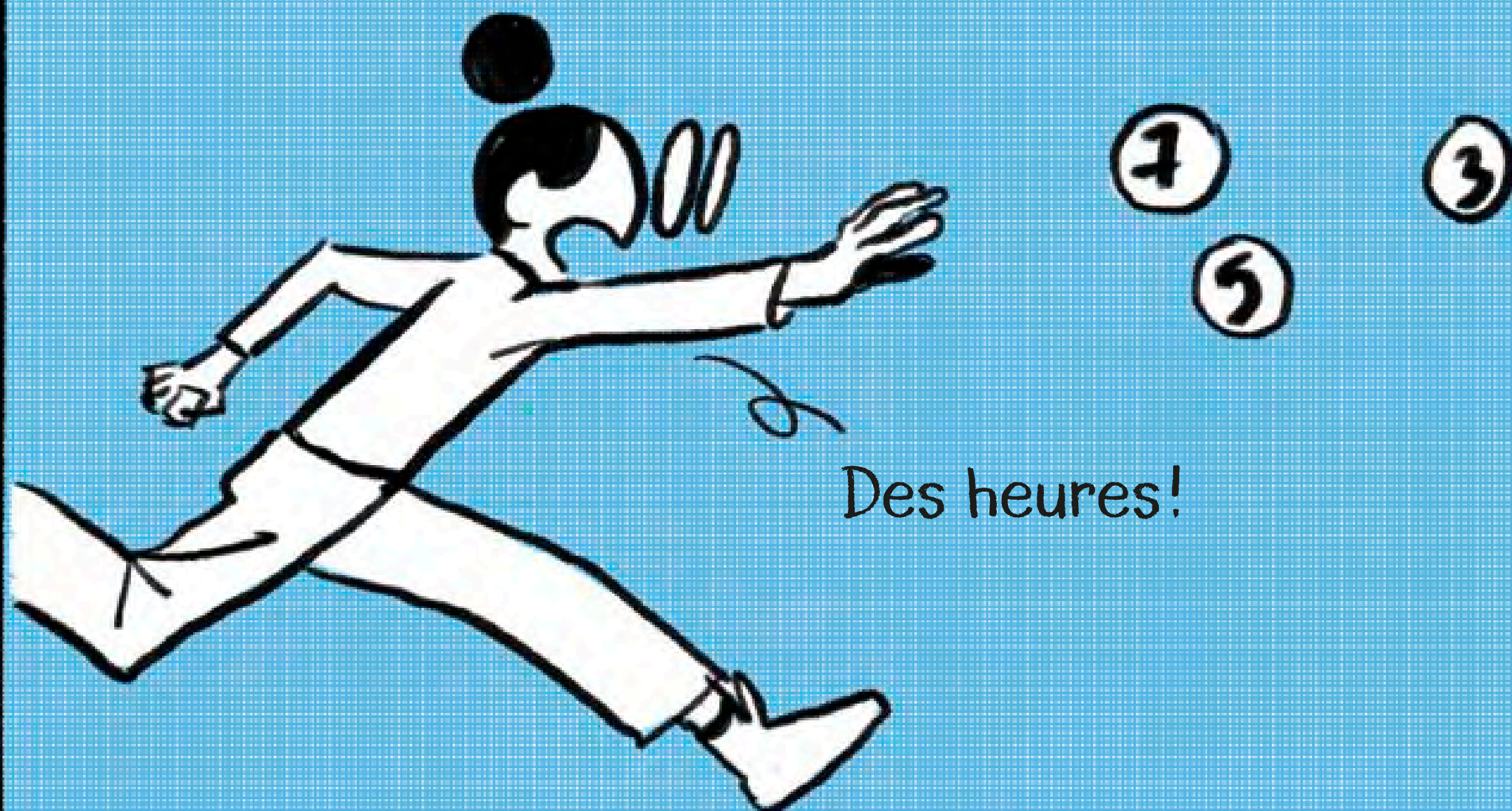
Ce guide n'a pas été relu par Pôle Emploi. Les informations qui sont données sont valables au moment de sa publication. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation en vigueur.

Pour commencer,
l'intermittence est
un régime d'assurance
chômage, ce n'est
pas un statut
juridiquement parlant.



Pour la faire courte...

Un·e intermittente du spectacle travaille pour le cinéma, le spectacle vivant etc... et touche des allocations qu'on appelle l'ARE, l'Aide au Retour à l'Emploi, après avoir fait au minimum 507 heures. Iel·le dépend également de Pôle Emploi Spectacle.



Pour faire ces 507h, le ou la salarié·e est employé·e via un CDDU! C'est le Contrat à Durée Déterminée d'Usage.

En clair c'est un CDD, renouvelable « à l'infini » et sans prime de fin de contrats ou de compensation financière à la fin.

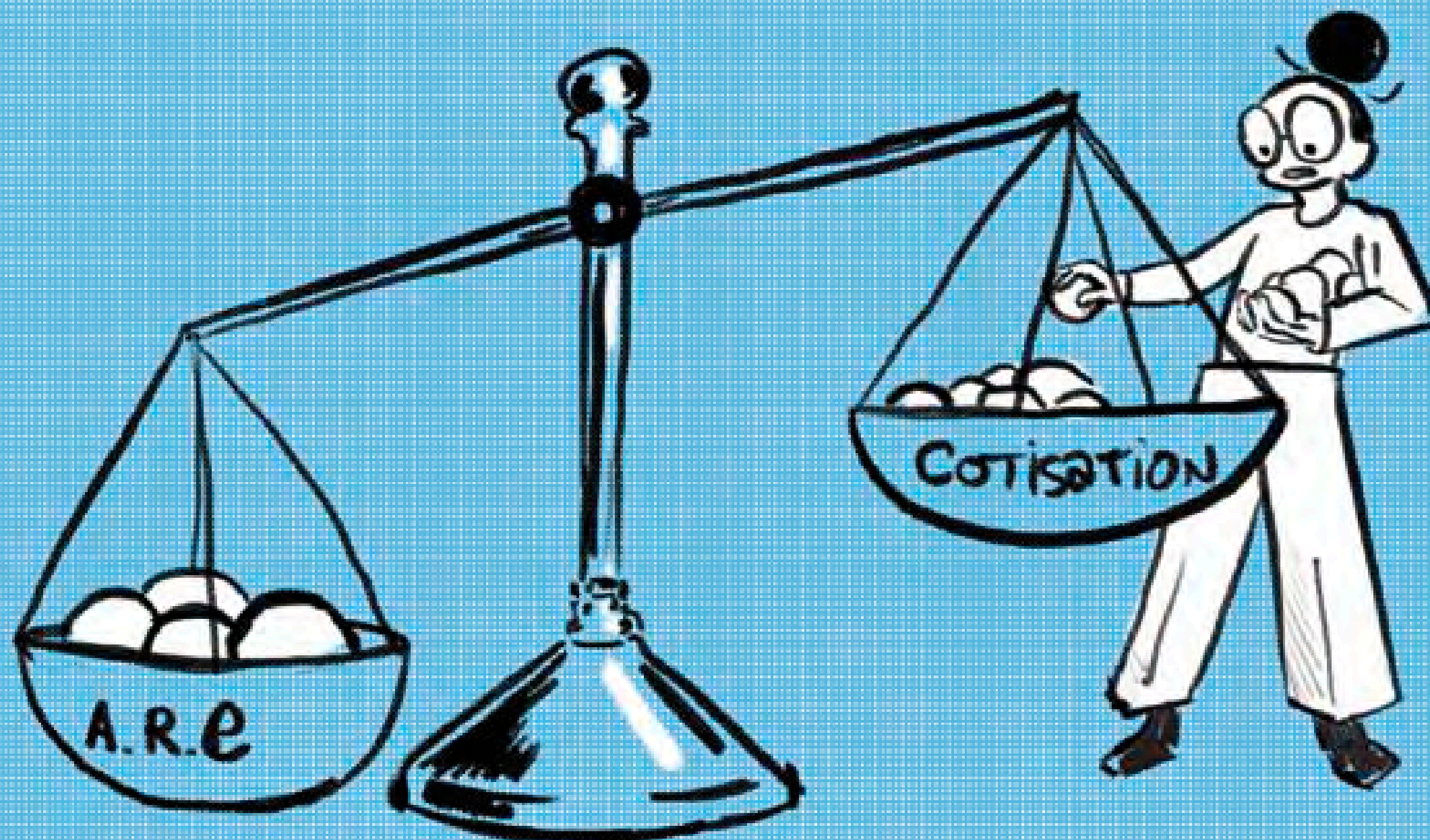
Ouais on se fait carotte c'est parce que nos métiers/postes demandent une flexibilité due aux durées de production.



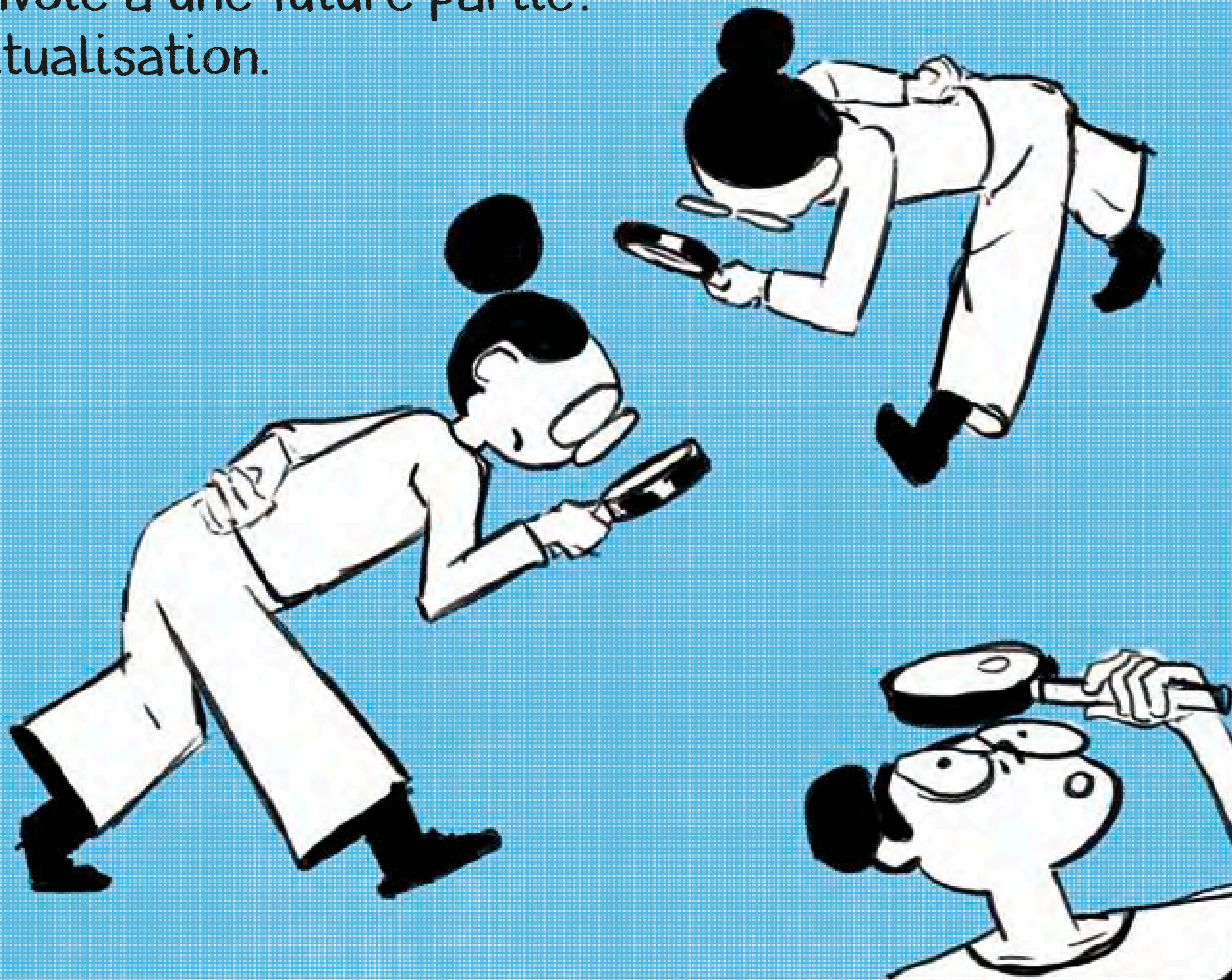
On paye davantage de cotisations qu'au régime général de chômage, car on peut toucher le « chômage », l'ARE, plus tôt que les salariées du régime général.

507h ça représente 73 jours de travail de 7h, soit un peu plus de 3 mois et demi de boulot.

Pour le régime général, il faut faire 910h de travail pour ouvrir ses droits au chômage!



Petit aparté pour finir:
on a beau travailler,
on est perpétuellement à
la recherche d'emploi selon
Pôle Emploi, mais je vous
renvoie à une future partie:
l'actualisation.



Selon le philosophe Bernard Stiegler l'intermittence « est l'un des rares régimes qui reconnaît et rémunère le travail hors emploi. [...] C'est-à-dire le travail indispensable et permanent pour maintenir et développer les savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers. » (Wikipedia)

